



PAR COURRIEL

Montréal, le 21 mai 2025



N/Réf. : AI-2526-026

Objet : Votre demande d'accès

---



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 mai 2025 et faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup>, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« Dans le cadre d'un mandat qui m'est confié et afin de reconstituer l'historique du dossier, je cherche à obtenir l'avis favorable rendu par la CAI le 18 août 1986 à la suite d'une demande formulée par la CNESST le 27 mai 1986. Cet avis est en lien avec une entente intervenue entre la CNESST et la RAMQ le 14 juillet 1986 ayant fait l'objet du décret 751-87. »

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous vous transmettons le document demandé. Veuillez noter que les signatures manuscrites ont été masquées.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées

[REDACTED]

Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Document  
Avis de recours